

A mon avis, il n'est pas souhaitable de changer nos travaux pour aujourd'hui. Quant à modifier ceux de demain, c'est là une autre affaire à laquelle j'ai mûrement réfléchi. En examinant la demande d'ajournement, j'ai eu du mal à décider si l'on devait, ou si l'on pouvait soulever la question autrement. A mon sens, l'habitation est un problème permanent, mais à ce problème, il s'en est ajouté un autre, la démission du ministre chargé de la responsabilité fédérale en matière de logement. La démission du ministre n'est pas nécessairement en soi une raison ou un motif pour ajourner les travaux, pas plus que la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de logement n'est une affaire si importante et si urgente qu'elle justifie une motion aux termes de l'article 26 du Règlement.

Cependant, cela dit et comme les deux choses sont liées, il semble à la présidence qu'il y a là une question d'urgence à laquelle peuvent très bien s'appliquer les dispositions de l'article 26 du Règlement concernant les questions d'urgence dans les débats. Par conséquent, j'ai rejeté l'éventualité d'un vote de confiance vis-à-vis du gouvernement en conformité avec l'article 58 du Règlement. Je suis porté à laisser à la présidence le droit de se prononcer sur cette motion en vertu du paragraphe (9) de l'article 26 du Règlement. Je répète que je ne crois pas qu'il faille modifier les travaux de la Chambre, car un ordre spécial a réservé, aujourd'hui, l'examen de la politique du gouvernement envers l'OTAN. Toute décision prise en vertu de l'article 26 du Règlement devrait s'appliquer à demain plutôt qu'à aujourd'hui.

Comme il est souhaitable que certaines questions de procédures concernant le bill C-150 soient résolues, je propose que la question soit étudiée par les députés demain à deux heures de l'après-midi sous réserve qu'on ait réglé les questions de procédure concernant le bill C-150.

## QUESTIONS ORALES

### L'HABITATION

#### LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI À LA SUITE DE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre, découlant de l'allocution d'adieu prononcée ce matin par l'honorable député de Trinity, au cours de laquelle il a signalé que rien n'indique encore

[M. l'Orateur.]

à quel moment le cabinet va formuler une politique du logement. Le premier ministre peut-il dire si le gouvernement compte encore présenter avant l'intersession une mesure relative au logement fondée sur les propositions de la commission d'étude, en raison de la réponse donnée par le ministre des Transports à une question que je lui ai posée la semaine dernière, et selon laquelle le gouvernement avait toujours l'intention de présenter un projet de loi. . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le premier ministre réponde à cette question, je devrais peut-être faire état d'une décision que j'ai rendue il y a quelque temps et qui concernait le député de Nainimo-Cowichan-Les Îles, alors qu'il y avait entente à la Chambre pour discuter un certain sujet. Le député a voulu poser des questions et j'ai dit qu'il pourrait attendre le moment du débat.

Cette formule devrait être généralisée; j'admetts toutefois que cette question-ci comporte une certaine urgence. Je n'aimerais pas établir une règle rigide, mais j'aimerais que les députés usent de discernement et se rappellent que nous avons convenu il y a un instant d'un débat spécial demain après-midi.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Les intentions du gouvernement n'ont pas changé, monsieur l'Orateur. Nous nous proposons de présenter une nouvelle mesure législative au cours de cette session-ci, d'ici quelques semaines.

#### LA DÉMISSION DU MINISTRE—L'HABITATION ET LES AFFAIRES URBAINES ET LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Étant donné la déclaration de l'ex-ministre des Transports qui impute le retard d'une politique de l'habitation au fédéralisme théorique du premier ministre, pour qui l'habitation et les affaires urbaines ne relèvent pas des initiatives fédérales, le premier ministre rassurera-t-il au plus tôt la Chambre et le peuple canadien en déclarant que le gouvernement actuel met l'habitation, la pollution et d'autres questions urbaines sur le plan des problèmes nationaux et qu'il reconnaît la responsabilité fédérale dans ces domaines, en respectant toujours bien entendu, les sphères de juridiction provinciale?

**Le très hon. M. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, cette question posée sous forme de déclaration sur l'absence d'une politique n'est pas très utile. Bien entendu, la